

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE MASTER**  
**DU DOMAINE** Arts, Lettres, Langues  
**DE LA MENTION** Langues étrangères appliquées

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;  
Vu le Décret n°2002-604 du 25 Avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de Master ;  
Vu l'Arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu les propositions de Mme Hélène YECHE Directrice de l'UFR lettres et langues

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair  
de la première à la deuxième année  
de la session 1 à la session 2  
est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

**Président du Jury (Titulaire) :**

Mme Licia BAGINI Maître de Conférences

**Président du Jury (Supplément) :**

M. Emile AMOUZOU Maître de Conférences

**Titulaires :**

M. Salah OUESLATI Maître de Conférences

Mme Isabelle MILLON ZUMSTEIN Professeur Agrégé

M. Henri BILLARD Maître de Conférences

Mme Emmanuelle SIMON Maître de Conférences

Mme Galina SUBBOTINA Maître de Conférences

Mme Sandra TEIXEIRA Maître de Conférences

Mme Marion PICKER Maître de Conférences

Mme Sanja BOSKOVIC Maître de Conférences

M. ~~Emile AMOUZOU~~ Maître de Conférences

M. Bruno FOUCHER Professeur Agrégé

**Suppléments :**

Mme Jessica ROBERT Professeur Certifié

M. David GONZALEZ Professeur Certifié

M. Rodolphe PAUVERT Maître de Conférences

Mme Valérie DE DARAN Maître de Conférences

Mme Karina MARQUES Maître de Conférences

Mme Sylvaine FAURE-GODBERT Maître de Conférences

M. Thierry BELIS Professionnel

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène YECHE Directrice de l'UFR lettres et langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 22 Octobre 2020

Le Président  
Yves Jean  
Pour le président de l'université de Poitiers  
et par délégation  
la Vice-Présidente  
Virginie Laval

[www.univ-poitiers.fr](http://www.univ-poitiers.fr)